

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

RSxxxx • Exploiter un drone dans un cadre professionnel

Rc1 - Référentiel de compétences

Préparation d'une mission professionnelle de télépilotage

Référentiel de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Déterminer les conditions de réalisation d'une mission professionnelle mettant en œuvre un aéronef télépilote en analysant les contraintes réglementaires, environnementales, techniques et opérationnelles applicables à la zone d'intervention afin de garantir la faisabilité, la conformité et la sécurité de l'opération envisagée. Résultat attendu : Le candidat établit les conditions réglementaires, opérationnelles et sécuritaires permettant la réalisation de la mission.	Épreuve théorique	Cr1.1 Le candidat détermine le cadre réglementaire applicable à la mission. Cr1.2 Le candidat identifie les démarches administratives nécessaires à la réalisation de la mission. Cr1.3 Le candidat analyse les contraintes liées à l'espace aérien et à la zone d'opération. Cr1.4 Le candidat analyse les contraintes
	1. Étude de cas composée de 20 questions à choix multiples (QCM) <i>Durée : le candidat dispose de 30 minutes</i>	
	Le candidat analyse un scénario professionnel portant sur une mission d'inspection de toiture située en environnement urbain à proximité d'un aéroport. À partir de cette situation, il répond à un questionnaire portant sur :	

Le candidat établit les conditions de réalisation de la mission en identifiant le cadre réglementaire applicable, les contraintes opérationnelles, les risques associés et les mesures de sécurité nécessaires.	☑ le cadre réglementaire applicable, ☑ les démarches administratives nécessaires, ☑ l'identification des contraintes aéronautiques, ☑ l'analyse des risques, ☑ les mesures de sécurité à mettre en œuvre.	environnementales susceptibles d'impacter la mission. Cr1.5 Le candidat identifie les risques associés à l'opération. Cr1.6 Le candidat définit les mesures permettant de limiter les risques identifiés. Cr1.7 Le candidat détermine les conditions opérationnelles permettant la réalisation de la mission. Cr1.8 Le candidat justifie la faisabilité ou la non-faisabilité de la mission au regard des éléments analysés.
	2. Entretien oral <i>Durée : le candidat dispose de 15 minutes</i>	
	Un tirage au sort permet de sélectionner l'un des quatre thèmes constitutifs de l'activité professionnelle visée par la certification. Le candidat échange avec le jury afin de démontrer sa capacité à mobiliser ses connaissances réglementaires, techniques et opérationnelles dans un contexte professionnel. Pour valider cette épreuve, le candidat doit obtenir un minimum de 75 % de bonnes réponses au QCM et apporter au moins trois réponses complètes sur les cinq	

	questions abordées lors de l'entretien oral.	
--	--	--

Rc2 - Référentiel de compétences

Préparation opérationnelle d'un aéronef télépiloté

Référentiel de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Valider l'aptitude opérationnelle d'un aéronef télépiloté et de ses équipements en contrôlant leur conformité réglementaire, leur état de fonctionnement et leur configuration au regard des caractéristiques de la mission à réaliser afin de garantir une exploitation conforme et sécurisée. Résultat attendu : valider l'aptitude opérationnelle de l'aéronef. Le candidat valide la capacité de l'aéronef et de ses équipements à réaliser la mission dans des conditions conformes,	Mise en situation pratique A	Cr2.1 Le candidat vérifie l'adéquation de l'aéronef avec les caractéristiques de la mission à réaliser. Cr2.2 Le candidat contrôle l'intégrité et l'état général de l'aéronef et de ses équipements. Cr2.3 Le candidat vérifie la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation de la mission.
	<i>Durée : le candidat dispose de 15 minutes</i>	
	Le candidat dispose d'un aéronef télépiloté destiné à une mission professionnelle. Avant le décollage, il réalise l'ensemble des opérations de préparation et de contrôle nécessaires afin de vérifier l'aptitude de l'aéronef et de ses équipements à réaliser la mission dans des conditions conformes et sécurisées.	

sécurisées et compatibles avec les objectifs fixés.		Cr2.4 Le candidat contrôle les paramètres de sécurité et les dispositifs permettant de limiter les risques liés au vol. Cr2.5 Le candidat configure les paramètres opérationnels de l'aéronef conformément aux exigences de la mission. Cr2.6 Le candidat vérifie la cohérence des informations de contrôle et de navigation nécessaires au vol. Cr2.7 Le candidat valide l'aptitude opérationnelle de l'aéronef à réaliser la mission dans des conditions conformes et sécurisées.
---	--	---

Rc3 - Référentiel de compétences

Réalisation d'une mission professionnelle de télépilotage

Référentiel de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Réaliser une mission professionnelle de télépilotage en mettant en œuvre les procédures de vol adaptées aux objectifs de la mission et aux caractéristiques de la zone d'opération afin d'obtenir les données attendues tout en assurant la sécurité des personnes, des biens et de l'espace aérien. Résultat attendu : réaliser la mission conformément aux objectifs fixés. Le candidat réalise la mission confiée conformément au scénario opérationnel défini, en respectant les procédures applicables et en atteignant l'objectif fixé.	Mise en situation pratique B	Cr3.1 Le candidat met en œuvre les procédures de décollage conformément aux exigences de sécurité applicables. Cr3.2 Le candidat maintient le contrôle de l'aéronef tout au long de la mission. Cr3.3 Le candidat respecte les limites du volume opérationnel défini pour la mission. Cr3.4 Le candidat réalise les manœuvres nécessaires à l'exécution de la mission avec précision et maîtrise. Cr3.5 Le candidat maintient une surveillance continue de l'environnement de vol. Cr3.6 Le candidat applique les procédures permettant de garantir la sécurité des
	<i>Durée : le candidat dispose de 45 minutes</i>	
	Le candidat réalise une mission de télépilotage à partir d'un scénario défini par l'évaluateur. Cette épreuve vise à évaluer sa capacité à mettre en œuvre les procédures de vol adaptées à la mission, à maîtriser l'aéronef dans son volume opérationnel et à atteindre les objectifs fixés tout en respectant les exigences réglementaires et sécuritaires applicables. Le candidat réalise différentes manœuvres permettant d'apprécier sa capacité à contrôler l'aéronef dans les conditions nécessaires à la réalisation d'une mission professionnelle.	

		personnes et des biens présents dans la zone d'opération. Cr3.7 Le candidat réalise l'objectif de mission défini dans le scénario d'évaluation. Cr3.8 Le candidat met en œuvre les procédures d'atterrissage conformément aux exigences de sécurité applicables.
--	--	---

Rc4 - Référentiel de compétences

Gestion des situations anormales ou dégradées

Référentiel de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Gérer une situation anormale susceptible de compromettre la sécurité ou le bon déroulement d'une mission professionnelle en analysant la situation rencontrée et en appliquant les procédures adaptées afin de maintenir la	Mise en situation pratique C	Cr4.1 Le candidat identifie la situation anormale ou dégradée présentée lors de l'épreuve. Cr4.2 Le candidat analyse les conséquences
	<i>Durée : le candidat dispose de 15 minutes</i>	
	Mise en situation pratique intégrant un ou	

maîtrise de l'opération et de limiter les conséquences de l'événement. Résultat attendu : maintenir ou rétablir la sécurité lors d'une situation anormale. Le candidat identifie la situation anormale, applique les procédures adaptées et rétablit ou maintient un niveau de sécurité compatible avec la poursuite ou l'interruption de la mission.	plusieurs événements perturbateurs simulés.	potentielles de cette situation sur la sécurité de la mission. Cr4.3 Le candidat applique la procédure adaptée à la situation rencontrée. Cr4.4 Le candidat adapte sa conduite du vol afin de maintenir la sécurité des personnes, des biens et de l'aéronef. Cr4.5 Le candidat met en œuvre les actions permettant un retour à une situation sécurisée. Cr4.6 Le candidat réalise un compte rendu factuel de l'événement et des actions mises en œuvre.
---	--	---

1. Objectifs et contexte de la certification

La certification « Exploiter professionnellement un drone » vise à permettre à tout professionnel d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser un aéronef sans pilote à bord (UAS) dans un cadre légal, sécurisé et répondant aux attentes du marché.

Elle s'adresse à des publics souhaitant intégrer ou renforcer l'usage du drone dans leur activité professionnelle, en allant au-delà du pilotage de base pour maîtriser l'ensemble des obligations et usages opérationnels liés à ce métier.

Les objectifs de la certification sont :

- Assurer la conduite maîtrisée d'un drone en situation professionnelle, en respectant les contraintes techniques, environnementales et sécuritaires propres à chaque mission.
- Réaliser les démarches réglementaires obligatoires pour planifier et exécuter une opération de vol en conformité avec la législation européenne et nationale en vigueur.

Selon la réglementation européenne, les opérations impliquant un drone sont classées en trois catégories :

- Ouverte, pour les vols à faible risque.
- Spécifique, pour les opérations plus complexes présentant un risque modéré.
- Certifiée, pour les missions à haut risque nécessitant des procédures renforcées.

Cette certification permet aux bénéficiaires de professionnaliser leur pratique du drone et de valider des compétences transverses recherchées par le marché, contribuant ainsi à leur insertion ou leur maintien dans l'emploi.

Elle s'adresse notamment :

- Aux **intermittents du spectacle** (cadreurs, preneurs de son, vidéastes, réalisateurs) utilisant le drone comme outil de prise de vue aérienne.
- Aux **travailleurs indépendants** souhaitant proposer un service de photographie, vidéo ou captation technique par drone.
- Aux **responsables communication** en entreprise ou collectivité, intégrant l'image aérienne dans leur stratégie de contenu.
- Aux **professionnels du bâtiment** (suivi de chantiers, inspections techniques, thermographie).
- Aux **responsables sécurité et prévention**, pour l'analyse et la surveillance de sites.

- Aux **demandeurs d'emploi** disposant d'un projet professionnel clair en lien avec l'exploitation du drone.

La certification apporte ainsi un cadre reconnu et opérationnel à l'utilisation professionnelle du drone, dans un contexte réglementaire en constante évolution et un marché en forte demande de compétences qualifiées.

2. Compétences attestées

Le professionnel certifié est capable de préparer, réaliser et sécuriser une mission mettant en œuvre un aéronef télépiloté dans un cadre professionnel, en respectant la réglementation européenne applicable ainsi que les contraintes opérationnelles liées à son secteur d'activité.

Il intervient notamment dans les domaines de l'audiovisuel, du bâtiment, de la communication, de l'inspection technique, de la sécurité et de la surveillance de sites.

Les activités visées sont :

- **Détermination des conditions de réalisation d'une mission professionnelle mettant en œuvre un aéronef télépiloté** : analyse du besoin, identification du cadre réglementaire applicable, prise en compte des contraintes environnementales et opérationnelles, évaluation des risques et définition des mesures de sécurité nécessaires.
- **Validation de l'aptitude opérationnelle d'un aéronef télépiloté et de ses équipements** : contrôle de la conformité réglementaire, vérification de l'état de fonctionnement du matériel et configuration des équipements au regard des objectifs de la mission.
- **Réalisation d'une mission professionnelle de télépilotage** : mise en œuvre des procédures de vol adaptées, conduite de l'aéronef dans son volume opérationnel et réalisation de la mission conformément aux objectifs définis.
- **Gestion d'une situation anormale ou dégradée** : identification de l'événement, analyse de ses conséquences potentielles et mise en œuvre des procédures adaptées afin de maintenir ou rétablir un niveau de sécurité compatible avec la poursuite ou l'interruption de la mission.

Le titulaire de la certification démontre sa capacité à :

- **Déterminer les conditions de réalisation d'une mission professionnelle** mettant en œuvre un aéronef télépiloté en analysant les contraintes réglementaires, environnementales, techniques et opérationnelles applicables à la zone d'intervention afin de garantir la faisabilité, la conformité et la sécurité de l'opération envisagée.
- **Valider l'aptitude opérationnelle d'un aéronef télépiloté et de ses équipements** en contrôlant leur conformité réglementaire, leur état de fonctionnement et leur configuration au regard des caractéristiques de la mission à réaliser afin de garantir une exploitation conforme et sécurisée.
- **Réaliser une mission professionnelle de télépilotage** en mettant en œuvre les procédures de vol adaptées aux objectifs de la mission et aux caractéristiques de la zone d'opération afin d'obtenir les données attendues tout en assurant la sécurité des personnes, des biens et de l'espace aérien.
- **Gérer une situation anormale susceptible de compromettre la sécurité** ou le bon déroulement d'une mission professionnelle en analysant la situation rencontrée et en appliquant les procédures adaptées afin de maintenir la maîtrise de l'opération et de limiter les conséquences de l'événement.

3. Modalités d'évaluation

La certification est délivrée à l'issue d'une évaluation individuelle permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences visées par le référentiel.

Les compétences sont évaluées au moyen d'épreuves théoriques et pratiques reproduisant les principales situations professionnelles rencontrées dans le cadre de l'exploitation d'un aéronef télépiloté.

3.1. Évaluation de la compétence Rc1

Déterminer les conditions de réalisation d'une mission professionnelle mettant en œuvre un aéronef télépiloté.

Modalité :

- **Épreuve théorique composée :**
 - D'une étude de cas basée sur un scénario professionnel de mission drone.
 - D'un questionnaire à choix multiples (QCM) de 20 questions.
 - D'un entretien oral portant sur l'un des quatre thèmes constitutifs de l'activité professionnelle visée par la certification.

Conditions de réussite Rc1 :

- Exactitude des réponses orales et QCM (seuil de réussite : 75 %).
 - **Au delà de 5 erreurs au QCM :** échec de la certification.
- Validation de l'entretien oral par le jury
 - **Au delà de 2 erreurs à l'oral :** échec de la certification.

3.2. Évaluation de la compétence Rc2

Valider l'aptitude opérationnelle d'un aéronef télépiloté et de ses équipements.

Modalités d'évaluation

- **Mise en situation A :**
 - Le candidat prépare un aéronef télépiloté destiné à la réalisation d'une mission professionnelle.

Cette épreuve permet d'évaluer sa capacité à contrôler la conformité de l'aéronef, à vérifier son état de fonctionnement, à configurer ses équipements et à valider son aptitude opérationnelle au regard des objectifs de la mission.

3.3. Évaluation de la compétence Rc3

Réaliser une mission professionnelle de télépilotage.

Modalités d'évaluation

Mise en situation B :

- Le candidat réalise une mission professionnelle de télépilotage à partir d'un scénario défini par l'évaluateur.

Cette épreuve permet d'évaluer sa capacité à mettre en œuvre les procédures de vol adaptées, à maîtriser l'aéronef dans son volume opérationnel et à atteindre les objectifs fixés tout en respectant les exigences réglementaires et sécuritaires applicables.

3.4. Évaluation de la compétence Rc4

Gérer une situation anormale ou dégradée.

Modalités d'évaluation

Mise en situation C :

- Le candidat est confronté à une ou plusieurs situations anormales simulées susceptibles d'affecter le bon déroulement de la mission.

Cette épreuve permet d'évaluer sa capacité à identifier la situation rencontrée, à analyser ses conséquences potentielles et à mettre en œuvre les procédures adaptées afin de maintenir ou de rétablir la sécurité de l'opération.

Conditions de réussite Rc2 + Rc3 + Rc4 :

- Maîtrise des commandes et trajectoires.
- Respect des règles de sécurité et des distances.
- Rapidité et efficacité dans la gestion de l'anomalie.
- Obtention du résultat attendu dans le cadre de la mission.
 - **Au delà de 3 erreurs** : échec de la certification